

**DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**  
**Séance de la Commission permanente du vendredi 7 avril 2017**

**MOTION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE**

**Non au RSA automatique**  
**Non aux allocataires virtuels**

Dans le cadre de la réforme des minima sociaux, le Gouvernement prévoit un volet « e.RSA », nouveau portail numérique, pour faciliter notamment les demandes de RSA par Internet. Cette télé déclaration se fera sur la seule bonne foi des demandeurs, sans l'envoi de justificatifs.

**Considérant :**

- L'impossibilité pour les services – via le futur portail numérique - de disposer de pièces justificatives pour vérifier les situations des déclarants ;
- L'impossibilité pour les professionnels de rencontrer physiquement l'allocataire pour évaluer sa situation et enclencher rapidement les aides nécessaires, notamment l'accompagnement pour son retour à l'emploi ;
- Le risque que des personnes les plus en difficulté ne soient pas identifiées et que leur situation se dégrade faute d'un accompagnement réel et personnalisé ;
- La fragilisation des chaînes de contrôle aujourd'hui mises en place sur tout le parcours de l'allocataire et tout particulièrement au moment de son entrée dans le dispositif à travers les plateformes d'accès aux droits, par des entretiens individuels ;
- Les risques de dépenses supplémentaires non justifiées pour le Département au détriment de publics véritablement éligibles.

## **Le Conseil départemental du Haut-Rhin demande :**

- En complément à la déclaration sur internet, la mise en place, avec le nouveau demandeur, d'un entretien obligatoire conditionnant le versement de l'allocation. Cet entretien systématique devra permettre un contrôle des justificatifs ;
- Le respect des dispositifs locaux spécifiques mis en place par le Département, dont l'efficacité est reconnue, tant pour l'accompagnement de l'allocataire que pour une utilisation efficiente des fonds publics au service du retour à l'emploi.